

Total :



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat
Division de la formation continue des personnels
Division des personnels de l'enseignement du second degré**

- PERSONNELS NON TITULAIRES

Echelon (détenu au 31 août 2020) : 3 points par échelon

Demande(s) successive(s) : 2 points par demande

Ancienneté générale des services : au profit de la plus élevée